

APPEL AUX POUVOIRS PUBLICS ET AUX ELUS

Réhabilitation du centre ville: les habitants trinquent encore ! Appliquez le plan d'éradication de l'habitat indigne !

*A monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône
A monsieur le Maire de Marseille,
A mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux de Marseille*

Nous usagers, habitants du centre ville agissons pour un habitat décent, des espaces et des services publics de qualité, une réhabilitation au service du public.

L'Etat et la Ville de Marseille se sont engagés, par un Protocole signé le 28 février 2002, à supprimer l'habitat indigne en résorbant les hôtels-taudis et les logements insalubres du Centre Ville tout en préservant les droits des habitants, et en réalisant dans les quartiers dégradés 700 réhabilitations sociales par an.

Or ce plan ne voit pas le jour et les immeubles continuent donc à se dégrader, provoquant des situations inhumaines comme on le voit pour les locataires de l'**Hôtel Achille du 35 rue Thubaneau**, évacués suite à un arrêté de péril imminent et baladés depuis la fin août dans des conditions anormales malgré un arrêt de justice en leur faveur.

La municipalité met en place, trop lentement et en nombre insuffisant, des logements-relais pour faire face aux situations d'urgence et au relogement transitoire pendant les travaux. Si cela continue ainsi, de plus en plus d'habitants vont se retrouver à la rue dans les mois qui viennent, et les risques de dommage sur les personnes et sur les biens vont se multiplier.

Non seulement les réhabilitations sociales, les résidences pour travailleurs âgés ne sortent pas de terre, mais de nombreux immeubles municipaux ou de Marseille-Aménagement restent vides et fermés !

Les anciens locataires de l'immeuble du **9 Rue de la Fare**, ont été relogés en résidence sociale. Pourquoi l'immeuble est-il toujours fermé et toujours pas réhabilité malgré "l'injonction de travaux" ? Les pouvoirs publics accepteront-ils encore longtemps une inégalité de traitement des propriétaires devant la loi, sans la sanctionner ?

Certains anciens locataires de l'immeuble appartenant à la Ville du **6 Rue de la Fare**, ont obtenu gain de cause malgré la tentative du bailleur et de la municipalité de les expulser. Leurs droits ont été reconnus par la Cour d' Appel, mais ils vivent toujours dans des logements provisoires. Pendant ce temps, la Mairie a fait murer l'entrée de l'immeuble. Or cet immeuble qui fait partie du legs Cantini ne peut être ni vendu, ni changé de destination ? Quels sont donc les projets de la Ville ?

Nous demandons que ces immeubles soient mis à disposition de bailleurs sociaux pour que le droit des habitants soit appliqué ! Nous demandons que soit mis enfin en application un vrai plan de réhabilitation sociale sur lequel se sont engagés l'Etat et la Ville.

*M. le Préfet, M. le Maire, Mme et M les Conseillers Municipaux, il y a urgence !
Vous ne pouvez pas attendre de nouveaux incidents sur des immeubles menaçant ruine pour réaliser vos engagements unanimes, d'il y a 18 mois, de réhabiliter en logement social 700 logements par an, et de transformer les hôtels – taudis en résidences sociales.
Assez d'immeubles vides et à l'abandon ! Aidez les habitants à sortir de l'insalubrité et de l'exploitation indigne de certains d'entre eux par des « marchands de sommeil » !*